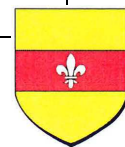


Compte-rendu de la séance du 22 juin 2012



Absents excusés : Madame Florence BISCH et Monsieur François WATIER.

Le compte-rendu de la séance du 30 avril 2012 a été approuvé à l'unanimité.

I - La réalisation du projet de réhabilitation de la mairie et de la construction du nouveau local des sapeurs-pompiers est attribuée au cabinet **TRUMPF Architecte** de Wasselonne, par 13 voix pour et 1 abstention ; les frais d'honoraires proposés sont de 8,4 % du montant HT des travaux.

II - La mise en place de chicanes à l'**entrée EST** du village, nécessite un renforcement de la bande de roulement, du au report de la circulation sur une seule voie. Ces travaux seront pris en charge par le Conseil Général du Bas-Rhin.

Pour des raisons de trésorerie, Le Conseil Général reporte à plus tard le projet de l'aménagement du **rond-point** à l'entrée Ouest.

Les Conseillers, à l'unanimité, autorisent le maire à signer une **convention** avec le Conseil Général du Bas-Rhin définissant les modalités de gestion d'entretien et de surveillance des ouvrages, équipements et aménagements situés sur le domaine public routier départemental.

III- À partir du 1^{er} juillet 2012 la participation au raccordement aux égouts sera remplacée par la **Participation à l'Assainissement Collectif (PAC)**. Le SIVOM de la Vallée du Rohrbach, qui a la compétence "assainissement", a fixé le montant de la PAC à **1400,- €** par nouveau logement d'habitation construit (tarif qui se pratique par le SDEA du Bas-Rhin dans le secteur du Kochersberg et autres secteurs proches). Les Conseillers, à l'unanimité, valident l'instauration de la PAC sur l'ensemble du territoire communal.

IV- Le **rapport** annuel 2011 "**Eau Potable**" est approuvé à l'unanimité.

V- Les conseillers ont approuvé le projet d'**aménagement** du **cimetière** effectué par la société Helmstetter de Metting qui comprend : un columbarium de 7 cases d'un montant de 4849,50 € HT (5800,- € TTC), un jardin du souvenir d'un montant de 1663,88 € HT (1990,- € TTC) et un ossuaire communal d'un montant de 3185,62 € HT (3810,- € TTC), en granit rose.
Soit un **total de 9699,- € HT (11 600,- € TTC)**

VI- Le contrat de travail de l'ATSEM, Mme Magali THOMAS-MOUKERT, prendra fin le 31 août prochain. Un emploi permanent pour ce poste sera créé.

VII - Après avoir entendu le compte-rendu de la réunion rassemblant Messieurs Marcel et Eric JOST, le maire Bernard KLEIN et les adjoints Dominique MEYER et Denis STAHL, les conseillers, par 12 voix pour et 2 abstentions :

→ **accordent** à l'association de chasse un **rabais** supplémentaire ; le **loyer sera de 4500,- €** à compter de l'exercice 2013 (au lieu de 4860,-€ en 2012).

→ **autorisent** l'association de chasse à **rester branchée** au lampadaire de l'éclairage public à condition d'installer un compteur électrique et de verser un don du montant de la consommation à la coopérative scolaire.

VIII- Dans l'optique de la **fusion des Communautés de Communes** du Kochersberg et de l'Ackerland (Furdenheim, Handschuheim, Hurtigheim, Ittenheim et Quatzenheim), il convient d'**harmoniser les compétences** des deux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI). Les Conseillers, à l'unanimité, approuvent cette harmonisation et le projet de statuts pour la future communauté de communes fusionnée.

DIVERS

➤ Un **GRAND merci aux nombreux bénévoles** et aux sapeurs-pompiers qui n'ont pas hésité à consacrer leur temps pour le nettoyage des rues et l'entrée du village suite aux coulées de boue du 21 mai dernier. Si par malchance, vous étiez victimes d'intempéries, **faites le 18**, afin que le SDIS dépêche une équipe de pompiers à votre domicile.

Afin de minimiser les coulées de boue, Monsieur Dominique MEYER souhaite que les exploitants agricoles effectuent une rotation des cultures sur les bassins versants, notamment sur ceux du Dorfgraben ;

➤ **City Stade** : le terrain multisports devrait être opérationnel d'ici la mi-juillet, si les conditions météorologiques le permettent ;

➤ **Point d'Apport Volontaire (PAV)** : un triste constat de l'état d'avancement et de la qualité des travaux du réaménagement du PAV a interpellé les Conseillers. Un mail sera adressé au maître d'ouvrage (CoCoKo) pour qu'il fasse rectifier au plus vite les malfaçons et termine ce chantier dans les plus brefs délais ;

➤ Une **subvention de 50 €** sera versée à l'**Association des amis de la Maison du Kochersberg** dont l'objectif est de faire connaître le riche patrimoine culturel du Kochersberg et qui a contribué à la réalisation de notre parcours touristique ;

➤ Aux entrées du village, sous le nom de la commune sera mis en place sa traduction en dialecte : "Goene"

➤ Monsieur Dominique MEYER a fait le compte-rendu du dernier Conseil de Classe ; le portail de l'accès à l'école serait à changer et l'arbre contigu devrait être coupé.

Prochaine séance : Vendredi 7 septembre 2012 à 20h30

Le maire: Bernard KLEIN

AVIS AVIS AVIS AVIS AVIS AVIS AVIS AVIS

➤ Les **fiches horaires** du Réseau 67 entrant en vigueur le dimanche 8 juillet 2012 sont disponibles en mairie

➤ Depuis le 1^{er} juin, vous pouvez **saisir en ligne** votre demande **d'abonnement de transport scolaire** en vous connectant sur le site du conseil Général du Bas-Rhin : www.bas-rhin.fr. Vous pouvez néanmoins décider de continuer à réaliser votre demande via un formulaire papier traditionnel disponible auprès de votre établissement scolaire.

Pour tout renseignement : transports@cg67.fr ou tel : 03 88 76 63 04

➤ Une **collecte de sang** aura lieu à la salle des fêtes le **12 juillet** 2012 de 18h à 20h30. La transfusion sanguine reste indispensable pour sauver la vie de certains malades et blessés.

➤ Le **couvent de Thal-Marmoutier** met à disposition toute l'année des chambres (standard ou aux normes pour personnes à mobilité réduite) à la semaine ou au mois en pension complète :

Contact : Maison d'accueil, Association St François d'Assise, 1 rue du Couvent, 67440 Thal-Marmoutier / tel : 03 88 03 12 03 / mail : accueil-st-francois@orange.fr / www.couventdethalmarmoutier.com

➤ Vous êtes **propriétaire** et vous possédez une **maison caractéristique du patrimoine alsacien**, avec le label Fondation du Patrimoine, réalisez une restauration de qualité et défiscalisez 50 à 100 % de vos travaux. Renseignez-vous auprès de la Fondation du Patrimoine Délégation Alsace, 9 place Kléber, 67000 Strasbourg / Tel : 03 88 22 32 15 / alsace@fondation-patrimoine.org / www.alsace.fondation-patrimoine.org

Congés d'été :

Le secrétariat de mairie sera fermé du 12 au 15 juillet inclus et du 30 août au 5 septembre inclus.

L'agence postale communale sera fermée du 9 au 29 juillet inclus